



Votre contact : Pour plus de renseignements sur le programme BIODIVERSIT'Haies et sur les services proposés par France Nature Environnement Franche-Comté, vous pouvez vous adresser à : Cathy Poimboeuf - Chargée de Mission France Nature Environnement Franche-Comté 03 81 80 92 98 [biodiversite@fne-franche-comte.fr](mailto:biodiversite@fne-franche-comte.fr) <http://fne-franche-comte.fr>

## Dans ce numéro :

L'arbre et la haie : des symboles de nos campagnes à valoriser et à protéger ! 1

Vie de la commune.... 2,3,4



## L'arbre et la haie : des symboles de nos campagnes à valoriser et à protéger !

France Nature Environnement Franche-Comté s'engage depuis 2013 pour la préservation et la remise en valeur des haies, des arbres isolés et des arbres têtards de nos campagnes, constituant une véritable richesse patrimoniale au service de la biodiversité et de la qualité de l'eau : c'est le programme Biodiversit'haies. Celui-ci s'adresse aux collectivités locales, aux associations, aux agriculteurs et à toute personne souhaitant participer à l'amélioration du cadre de vie en milieu rural. L'animation du programme est réalisée en collaboration avec les associations locales et les associations membres de FNE Franche-Comté.



Paysage bocager dans le secteur de Vernierfontaine (25)

### Paysage et cadre de vie

Un paysage riche de différents milieux naturels, habité par une flore et une faune diversifiées, nous fournit un cadre de vie agréable et attrayant, favorisant l'économie touristique ainsi que les activités de loisirs. Outre ces aspects paysagers, l'arbre et la haie jouent également un rôle central dans l'équilibre écologique de nos territoires en intervenant directement sur les ressources naturelles locales.

### Protection et renouvellement des ressources : eau, air et sol :

Les haies favorisent l'infiltration des eaux de pluies dans le sol, limitant ainsi le ruissellement et, de fait, les inondations. De plus, elles filtrent et fixent les polluants, contribuant au maintien de la qualité des eaux de surface et des rivières. Elles protègent également les terres cultivables de l'érosion par le vent. Par ailleurs, les arbres stockent le carbone présent dans l'air et participent à la limitation du réchauffement climatique.

**Biodiversité** : de nombreuses espèces animales et végétales des espaces agricoles sont liées à une mosaïque d'habitats créés par l'association de l'arbre et de la haie à différents milieux : zones humides, eau de surface, murgers, prairies, cultures. Ainsi, la préservation et la réimplantation de haies permet de lutter contre la raréfaction des espèces. Cette biodiversité ne nous rend pas seulement service en termes d'équilibre écologique, mais participe également à la richesse patrimoniale de nos campagnes, et notamment des espaces agricoles.

### Nos services proposés

**Que vous soyez élu ou citoyen, vous pouvez devenir acteur de l'équilibre des activités socio-économiques et de l'écosystème qui nous héberge.**

Dans le cadre du programme **Biodiversit'haies**, nous pouvons vous accompagner de plusieurs manières sur votre territoire :

- réalisation de **diagnostics** axés sur les haies tenant compte des enjeux territoriaux, environnementaux et économiques. Ces diagnostics, réalisés à l'échelle de votre commune ou d'une exploitation agricole, comportent des préconisations de mise en valeur et de plantation ;
- planification et organisation de **chantiers de plantations de haies**, d'arbres isolés ou de ripisylves ;
- mise en place d'**actions de sensibilisation** auprès des habitants, agriculteurs, scolaires ou décideurs politiques, prêt de l'exposition « L'arbre, première matière » ;
- mise à disposition de **documents techniques** sur l'entretien des haies et sur les aspects réglementaires, plaquette d'information générale sur le rôle de la haie, etc.

## Halte-garderie 'Les Coccinelles' les temps éveil et jeux avec le Relais...

Les temps d'éveil et jeux s'adressent aux assistants maternels, gardes à domicile, parents et enfants de 0 à 6 ans. Ils se déroulent de 9 h 30 à 11 h 00. L'inscription aux animations est obligatoire.

A Chauenne ceux-ci se dérouleront le lundi 17 octobre en partenariat avec la Halte-garderie

Les adultes devront fournir à l'animatrice, au plus tard le premier jour de présence de l'enfant : les attestations signées de participation à la vie du Relais, de droit à l'image, de participation aux goûters et collations ainsi que le règlement de fonctionnement. Ces documents sont disponibles auprès des animatrices de Relais.

Contact : 03 81 58 64 26 ou 06 32 15 35 42 ou rfam.sica@francas-doubs.fr

## Accompagnement des jeunes en précarité avec la Mission Locale

la Garantie jeunes qui est un dispositif permettant d'accompagner les jeunes en précarité financière dans un parcours vers l'emploi et de leur ouvrir des droits à une allocation mensuelle.

**Votre situation :** Jeune de 18 à 25 ans révolus ; ni étudiant, ni en emploi, ni en formation ; avec des ressources ne dépassant pas un certain plafond (niveau RSA) ; disponible et motivé pour être accompagné dans votre parcours vers l'emploi ; avec le souhait de devenir acteur de votre avenir professionnel et autonome.

**Votre engagement :** vous vous engagez dans un accompagnement de 12 mois avec un planning à temps plein sans rupture ; vous acceptez les propositions de votre mission locale notamment les mises en situation professionnelles ; vous devez respecter la charte de vie du groupe garantie jeunes ; vous devez vous approprier les règles et les codes comportementaux qui régissent une organisation de travail et la relation salariée ; vous vous engagez à fournir les pièces justificatives dans les temps impartis pour le paiement de l'allocation.

**L'engagement de votre mission locale :** vous serez accompagné par un conseiller dédié ; il vous accompagnera de façon intensive et personnalisée en construisant avec vous un parcours dynamique, individuel et collectif, combinant expériences de travail, élévation du niveau de connaissance/compétences clefs et suivi social ; il vous aidera à identifier et à valoriser vos points forts et vos compétences, acquises dans l'action, y compris non professionnelles (sport, culture...) et transférables aux situations professionnelles ; pour appuyer votre implication, vous bénéficierez d'une allocation de 461,72 € qui pourra faire l'objet d'une suspension en cas de manquement : absences injustifiées... Cette allocation sera dégressive en cas de rémunération liée au travail à partir de 301 € nets mensuels et ne sera plus versée quand vous percevrez l'équivalent de 80 % du SMIC brut soit 1173,30 €.

**Les documents que vous devez fournir pour présenter votre dossier en commission d'attribution :** attestation sur l'honneur des ressources perçues au cours des 3 derniers mois ; pour un seul (détaché de son foyer fiscal) : avis de non imposition ; pour un jeune rattaché fiscalement au foyer familial dont le niveau de ressource est insuffisant : avis d'imposition ou attestation de perception du RSA ; pour un jeune rattaché au foyer fiscal de ses parents mais non soutenu financièrement par ces derniers : justificatif de son engagement à se détacher fiscalement de ses parents (avis d'engagement) ; un relevé d'identité bancaire ; une copie de la pièce d'identité (CNI ou passeport ou titre de séjour) ; une copie de l'attestation de la CPAM ou à défaut un justificatif de la démarche pour l'obtenir ; l'autorisation du représentant légal si le jeune est mineur ou majeur sous tutelle et curatelle ; un justificatif de domicile : soit au nom propre du jeune ; soit au nom de l'hébergeant + la pièce d'identité de l'hébergeant + l'attestation d'hébergement.

**Vos contacts :** Mission locale du bassin d'emploi de Besançon—10 C rue Midol—25044 Besançon cedex

Référents : s.gaudillere@ejfc.org et e.varin@efcj.org tél : 03 81 85 85 85 www.missionlocale-grandbesancon.org

## Déclaration des ruches afin de mobiliser des aides européennes pour la filière apicole...jusqu'au 31 décembre

La déclaration de ruches représente un enjeu pour la politique sanitaire en faveur de l'apiculture. Par ailleurs, elle revêt depuis cette année une importance nouvelle pour la filière apicole française, puisque le nombre total de colonies d'abeilles déclarées en France durant la période 1er septembre - 31 décembre est désormais transmis à la Commission Européenne à l'issue de la campagne de déclaration. L'enveloppe européenne dédiée à l'apiculture dans le cadre du programme apicole européen est ainsi partagée entre chacun des Etats membres au prorata du nombre de colonies déclarées par chacun des pays (environ 3,5 millions d'euros/an pour la France).

**DÉCLAREZ VOS RUCHES**  
DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles obtenue

Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

**QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?**

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHIFFRE APOICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- Mobiliser des aides européennes pour la filière apicole

UN<sup>e</sup> PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

## Le Comité des fêtes

### Reprise des après-midi récréatifs le 13 octobre

Reprise de ces rencontres conviviales tous les 2èmes et 4èmes jeudi de chaque mois. Au programme : détente et partage autour des jeux de société. Rendez-vous à 14 h à la salle de convivialité de la mairie.

### Les dates à retenir pour fin 2016

- Samedi 8 octobre : repas choucroute
- Samedi 19 novembre : soirée 'Beaujolais nouveau'
- Dimanche 4 décembre : sortie 'Marché de Noël'
- Samedi 17 décembre : goûter de Noël des enfants

## Centre de loisirs à Chauenne du lundi 24 au vendredi 28 octobre

Qu'y a-t-il au programme????

Pour leur show qui se déroulera durant la semaine du 24 au 28 octobre à Chauenne, les Francas recherchent des artistes en tout genre (comédiens, chanteurs, chefs cuisiniers, sportifs, aventuriers...)

Tu as entre 3 et 12 ans, tu es motivé(e), joueur(euse), plein(e) de vie....?

Viens vite c'est toi qu'on recherche...!

Merci de faire parvenir ta candidature auprès d'Aline

Permanence d'inscription: du 3 au 15 octobre 2016 de 16 h 30 à 18 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis à la salle Motte de Noironte.

Francas-Audeux 06-72-35-87-81

**Bibliothèque municipale :**  
**exposition 'Les goûts et les saveurs' à partir du 5 novembre à 10 h 30.**

## CCAS et gym seniors

La reprise de la Gym Seniors avec Joël a eu lieu le 20 septembre, des places sont encore disponibles. Rendez-vous à 14 h le mardi au Centre de Vie à Chauenne. Inscriptions sur place.

## Permanences du service autorisation du droit des sols

Le service Autorisation du Droit des Sols du Grand Besançon organise des permanences de secteur tous les mardis de 9 h à 12 h à la mairie de Serre-les-Sapins. Ces permanences s'adressent à toute personne ayant un projet de construction ou de travaux qui souhaitent préparer le dépôt d'un dossier en Mairie. Un instructeur assure l'accueil et répond à vos questions.

## Coupure de courant pour travaux le lundi 17 octobre 2016

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique

"ENEDIS" anciennement "ERDF" réalisera des travaux sur le réseau électrique.

**Horaire des coupures :** lundi 17 octobre de 14 h 00 à 15 h 45

**Quartiers concernés :** La Maguyotte à droite en arrivant : 1 au 3, 9, 12 Chemin Symphorien Perreux / 1 au 3 Chemin de Faney / 2 Rue des Planches / 1 au 3, 2 Chemin de la Vigne Rochet / 1, 2 Rue des Cyprès / 1 au 3, 2 au 4 Chemin des Perrières / 2 au 10 Rue des Tilleuls / 1 au 13, 17 au 23, 2 au 10 Rue Saint Jean / 1 au 3, 2 au 6, 10, 14 au 16, 14 b Rue du Château d'eau / 1 au 5 Chemin des Saules / 2 au 4 Rue Jean François Brun / 2 au 6 Rue de la Bascule.

**Date à réserver pour les plus de 60 ans :**  
**dimanche 27 novembre 2016 pour le 'Repas de la convivialité' avec le CCAS.**

**PPAPA : Programme de Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées**  
**Mardi 4 octobre à 10 h 30 : réunion d'information "équilibre et prévention des chutes" et présentation d'ateliers à Ecole-Valentin.**

**Jeudi 17 novembre à 14 h 30 : conférence nutrition "bien manger pour bien vieillir" et présentation d'ateliers à la mairie de Pouilley les Vignes.**

## Date et périodicité des prochaines élections politiques

Dates et périodicité des élections politiques			
Élection	Date (ou année)	Durée du mandat	Dernières élections
Présidentielle	1 <sup>er</sup> tour : <b>23 avril 2017</b> 2 <sup>nd</sup> tour : <b>7 mai 2017</b>	5 ans	22 avril et 6 mai 2012
Législatives	1 <sup>er</sup> tour : <b>11 juin 2017</b> 2 <sup>nd</sup> tour : <b>18 juin 2017</b>	5 ans	10 et 17 juin 2012
Européennes	<b>2019</b>	5 ans	25 mai 2014
Municipales	<b>2020</b>	6 ans	23 et 30 mars 2014
Départementales	<b>2021</b>	6 ans	22 et 29 mars 2015
Régionales	<b>2021</b>	6 ans	6 et 13 décembre 2015

## Inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016

### Qui peut être électeur

Il faut remplir les conditions suivantes : avoir au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, être de nationalité française (un citoyen européen qui vit en France peut [s'inscrire sur les listes complémentaires](#) mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes), jouir de ses droits civils et politiques.

A 18 ans, [l'inscription est automatique](#) si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans.

### Où s'inscrire

- Soit à la mairie de votre domicile,
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans,
- Soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,  
Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Vous devez fournir les documents suivants :

Pièce d'identité [récente](#) prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité Si vous êtes devenu français récemment et n'avez pas encore de papiers français : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) [récente](#) + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple), [Justificatif de domicile](#), Formulaire [cerfa n°12669\\*01](#) de demande d'inscription (disponible en mairie)

### Quand s'inscrire ?

Sauf quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin.

**Principe : avant le 31 décembre**

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

### La réforme des modalités d'inscriptions prévue pour 2020...

La loi 1048 du 1er août 2016 réforme les règles d'établissement des listes électorales

- disparition de la révision annuelle des listes électorales
- Création d'un répertoire électoral unique tenu par l'Insee, mis à jour suite aux décisions d'inscription et de radiation désormais prises par le Maire
- Mise en place dans chaque commune d'un commission de contrôle, chargée notamment de statuer sur les recours administratifs contre les décisions mentionnées ci-dessus;
- Possibilité pour les électeurs de demander leur inscription jusqu'à 30 jours avant le scrutin (10 jours dans certains cas)
- Assouplissement des critères d'attache avec la commune d'inscription et élargissement de la procédure d'inscription d'office. Cette réforme devrait s'appliquer lors des élections municipales de mars 2020.

Retrouvez l'information en détail sur le site Internet de la commune : [www.chaucenne.com](http://www.chaucenne.com)  
Vos remarques et suggestions sont les bienvenues : [mairie.chaucenne@wanadoo.fr](mailto:mairie.chaucenne@wanadoo.fr)